



Rapport d'activités 2023 (faits 2022)

Police Locale de Braine-l'Alleud – ZP 5273



Police Locale

Table des matières

1	Préambule	3
2	Les données chiffrées	4
2.1	Quelques chiffres	4
2.1.1	Apostilles	4
2.1.2	Arrestations	5
2.1.3	Auditions judiciaires	6
2.1.4	Roulage.....	7
2.1.5	Mise en observation	8
2.2	Les faits perpétrés à Braine-l'Alleud et recensés en BNG	9
2.2.1	Généralités	9
2.2.2	Infractions contre les personnes	10
2.2.3	Infractions contre les biens	13
2.2.4	Infractions Eco-fin	15
2.2.5	Autres infractions	16
3	Conclusions.....	17

1 Préambule

L'année 2022 rentrera dans l'histoire comme étant celle de la sortie de la pandémie mondiale de la COVID-19, mais aussi celle, du déclenchement d'un conflit armé majeur sur le continent européen alors que la grande majorité de la population n'a jamais connu la guerre, tout au plus, la *guerre froide* entre 2 blocs politiques, l'Est et l'Ouest.

Assez bizarrement, lorsque nous nous remémorons le début de notre carrière, au début des années 80, la criminalité au sens large du terme était gouvernée par quelques familles, quelques alliances, lesquelles se spécialisaient dans un secteur de la délinquance bien défini.

Les liens entre les uns et les autres étaient bien connus, à l'instar de l'équilibre politique mondial entre 2 puissances.

À y regarder de plus près, une comparaison est possible entre l'évolution de la délinquance et la dispute de l'hégémonie mondiale politique, militaire et économique, laquelle se traduit par le morcellement du pouvoir d'une part, et la difficulté à prévoir l'avenir, d'autre part.

Tout un chacun doit être conscient que ce qui était sûr hier, ne l'est plus aujourd'hui, ni en délinquance, ni en politique mondiale.

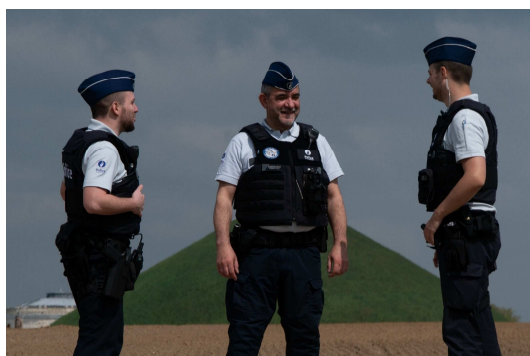
Aussi, afin de tenter de démystifier l'avenir, nous allons nous pencher sur l'enregistrement des faits judiciaires recensés à Braine-l'Alleud en 2022, année de sortie d'une crise mondiale.

Sachant que chaque crise apporte son lot de nouveautés et que la délinquance reflète l'évolution de la société, nous sommes curieux de connaître l'évolution des faits judiciaires, non seulement en chiffres absolus, mais les éventuelles nouvelles tendances criminogènes détectées au terme de 3 années de COVID-19 particulièrement liberticides.

Stéphane VANHAEREN
Chef de Corps
Premier Commissaire divisionnaire de police



2 Les données chiffrées



2.1 Quelques chiffres

Avant de déguster le plat principal, constitué des chiffres émanant de la Banque de Données Générale (BNG), voici quelques zakouskis, qui ont déjà bien occupés les 80 membres du personnel de la zone locale de Braine-l'Alleud en 2022, des activités non visibles du grand public mais qui entrent bien dans des missions visant à assurer et préserver la sécurité de nos clients et de la société en général.

Ce recensement justifie qu'il y a lieu de prioriser les matières considérant que cette « masse » de travail doit être digérée par les collaborateurs car à chaque indigestion, certaines attentes légitimes des citoyens et des autorités risquent de passer à la trappe.

2.1.1 Apostilles

Nombre d'apostilles émanant des autorités judiciaires : **2.485 devoirs**

- EPO : 281 (+42 devoirs hors EPO à la demande d'une autre entité policière)
- Procureur du Roi – section correctionnelle : 879
- Procureur du Roi – section Police : 1.082
- Procureur du Roi – section Jeunesse : 85
- Auditorat du travail : 30
- Juge d'instruction : 166
- ...

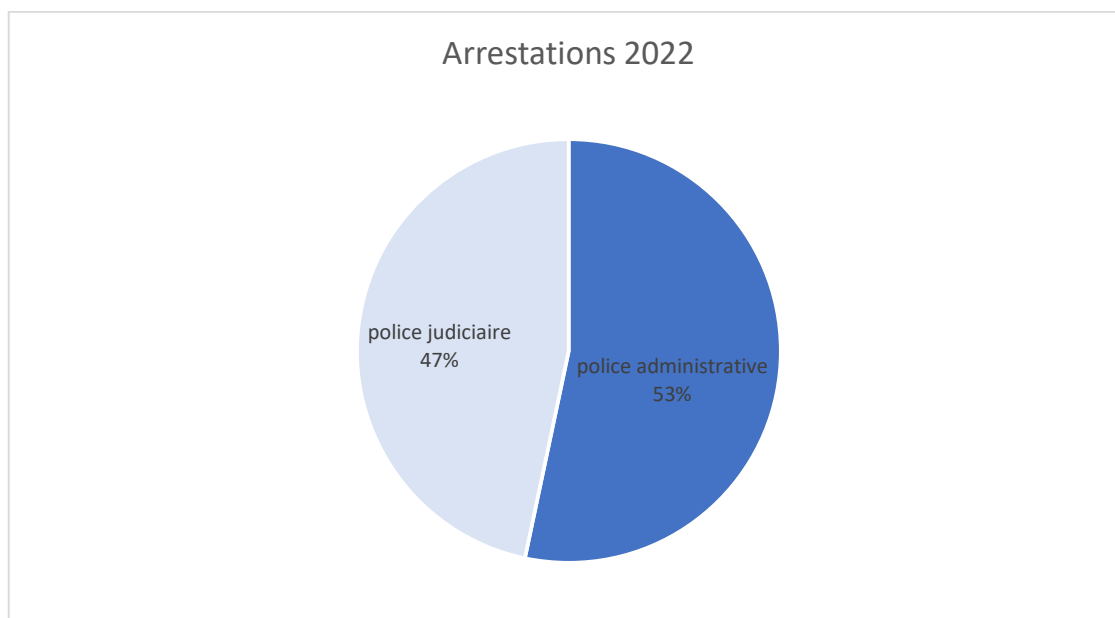
2.1.2 Arrestations

Nombre d'arrestations : 544¹ personnes ont été privées de liberté, dont

- Police administrative : 289 – sur ordre d'un officier de police administrative (trouble de l'ordre public)
- Police judiciaire : 253 – sur ordre d'un officier de police judiciaire + confirmation d'un magistrat pour un délai maximal de 48 heures (suspecté de la commission d'une infraction judiciaire passible d'un an d'emprisonnement au moins)



© Police Fédérale



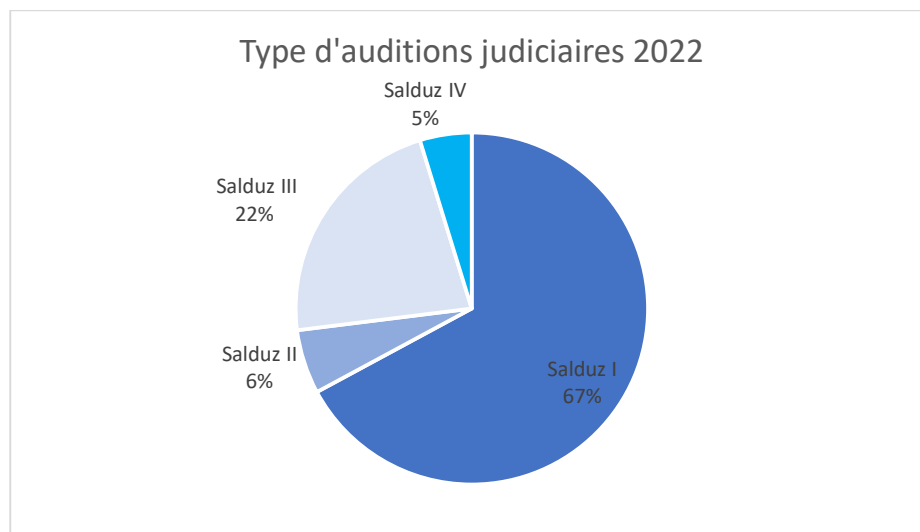
¹ Nombre de personnes ayant fait un séjour dans une cellule de notre commissariat. C'est la première fois de l'histoire locale que nous dépassons le cap des 500 personnes. Les conditions à respecter, dans une démocratie, pour priver une personne de sa liberté, étant légitimement strictes, le terme « *comportement* », apparaissant à de multiples reprises dans la Loi sur la Fonction de Police et les lois pénales, il faut se rendre à l'évidence : le comportement de bon nombre de citoyens pose de plus en plus souvent question.

2.1.3 Auditions judiciaires

Nombre d'auditions judiciaires : 4.314

- Salduz I (témoin – plaignant) : 2.888 (dont 135 mineurs d'âge)
- Salduz II (suspect – infraction moins d'un an) : 253 (dont 1 mineur d'âge)
- Salduz III (suspect – infraction plus d'un an) : 955 (dont (65 mineurs d'âge)
- Salduz IV (suspect se trouvant en état d'arrestation judiciaire) : 205 (dont 26 mineurs d'âge)

A noter que parmi ces 4.314 auditions, **125 ont été réalisées en présence d'un avocat.**



2.1.4 Roulage



Les accidents de roulage avec lésions corporelles feront l'objet d'un chapitre spécifique.

Les accidents de roulage comprenant exclusivement des dégâts matériels, sont censés faire l'objet d'un constat à l'amiable. Toutefois, dans **530 faits**, l'accord étant de plus en plus difficile, la police a été appelée à la rescousse.

1.437 conducteurs ont été soumis à une **épreuve respiratoire** (alcool), lors d'une intervention policière orientée ou non-orientée en matière d'alcool au volant.

4.099 infractions de roulage, dont :

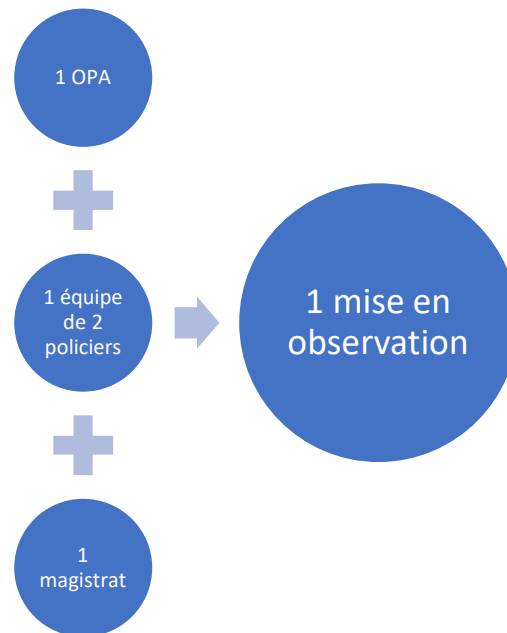
- **853 PV SAC de roulage** communiqués à l'agent sanctionnateur provincial qui a prononcé pour **58.522 EUROS d'amendes administratives** ;
- **2.601 infractions de vitesse**.



© Police Fédérale

2.1.5 Mise en observation

68 personnes ont été transférées en urgence, dans le cadre de la loi sur les malades mentaux du 26 juin 1990, dans un établissement de soins psychiatriques. A noter que cette procédure, avec intervention d'un officier de police administrative et du magistrat de garde, nécessite en moyenne, la monopolisation d'une équipe policière de 2 membres du personnel durant 6 heures.



Si les zakouskis n'ont pas assouvi votre faim, en d'autres termes, si vous vous posez encore la question « *Mais que fait la police ?* », nous allons désormais vous servir la grosse pièce...



2.2 Les faits perpétrés à Braine-l'Alleud et recensés en BNG

2.2.1 Généralités

Les informations qui suivent proviennent de la BNG et constituent ce que nous appelons dans le domaine de la criminologie *le chiffre blanc de la délinquance* à savoir les infractions pénales dénoncées ou constatées par les services de police.

Le *chiffre noir* est par définition celui qui comprend les infractions non rapportées à une autorité policière et dès lors non enregistrées dans une banque de données. Seule une enquête de victimisation (consultation du public, avez-vous été victime d'une infraction?, l'avez-vous dénoncée ?) est de nature à s'approcher le plus près possible de la réalité de terrain, étant entendu que certaines infractions sont plus rapidement signalées (par exemple , à la demande de l'assurance). Au plus le taux de dénonciation de l'infraction est élevé, au plus les données de la BNG approcheront la réalité de terrain.

L'année 2022 a été précédée de 2 années atypiques lors desquelles, les activités sociétales ont été mises en sourdine.

Dès lors, comparer 2022 aux chiffres des années 2021 et 2020 n'est pas honnête intellectuellement. A titre d'exemple, en 2020, 569 infractions relatives aux mesures de prévention de la COVID-19 figurent parmi les 2.896 infractions globalisées en BNG et, ces comportements, même s'ils étaient infractionnels, ne peuvent être accablés du vocable de délinquant dans ce qui tend à mesurer la sécurité voire l'insécurité objective.

Nous allons dès lors nous atteler à remonter le temps et, dans la mesure du possible, comparer les chiffres 2022 des différents champs de définition, avec ceux repris dans les mêmes catégories mais recensées dans les années pré-COVID 19, 2018 et 2019.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de faits	2.544	2.614	2.896	2.566	2.907

Si de légères variations sont toujours perceptibles d'une année à l'autre, une augmentation du nombre de faits pénaux enregistrés de **12% (+ 350 faits/an)** par rapport à la période pré-Covid semble se dessiner.

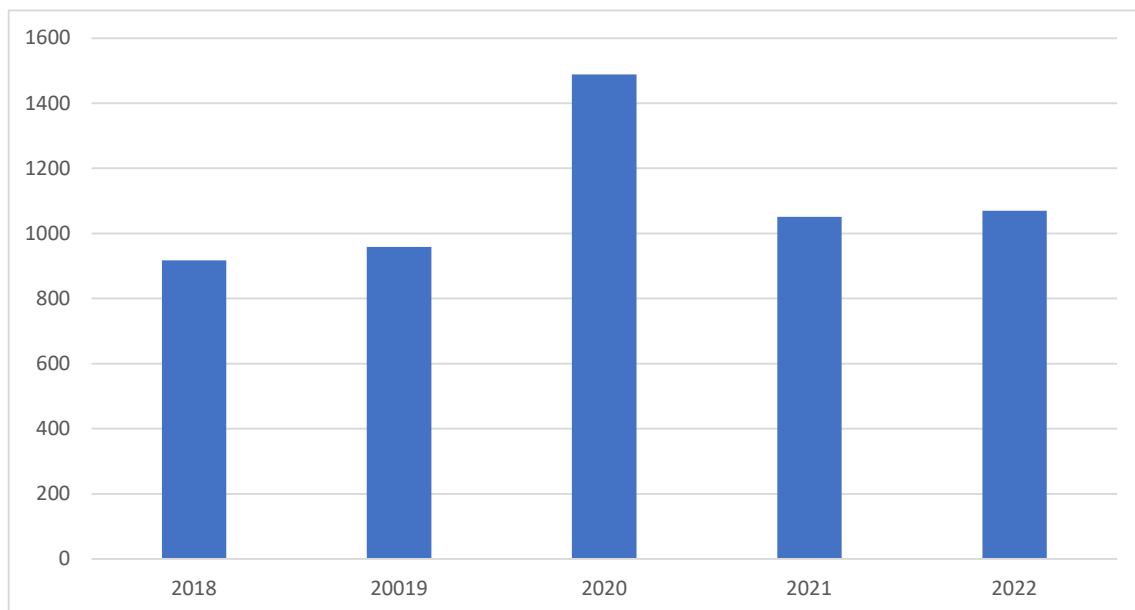
Il s'agit désormais de déceler l'origine de cette augmentation.

2.2.2 Infractions contre les personnes

Ces faits recensent principalement les infractions liées aux :

- Coups et blessures
- Menaces
- Harcèlement
- Drogue
- Mœurs
- Séjours illégaux
- Santé publique (dont les PV COVID-19 – en 2020 et 2021 = années particulières)
- Protection de la jeunesse
- Etc.

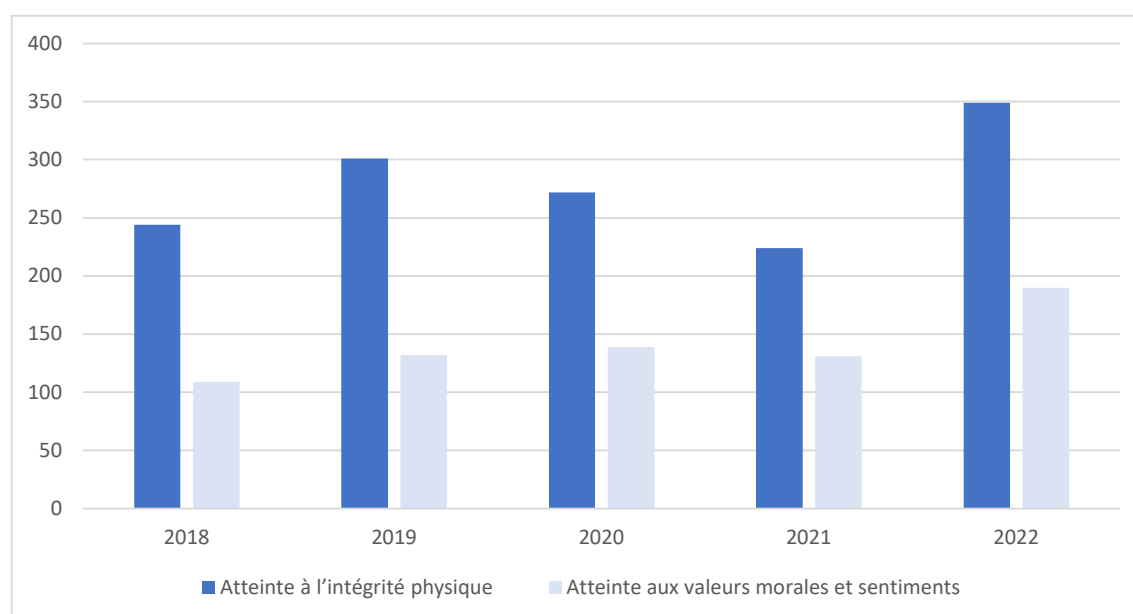
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Infraction contre les personnes	918	958	1.489	1.051	1.070 (>150) +11%



Qu'est ce qui a changé par rapport aux années 2018-2019 (pré-Covid) ?

Nous relevons une **augmentation progressive et continue** du nombre de faits en matière d'atteinte à **l'intégrité physique** et d'**atteintes aux valeurs morales et sentiments** (**principalement le harcèlement**). Les autres sous-thèmes demeurent stables.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Atteinte à l'intégrité physique	244	301	272	224	349 (>100)
Atteinte aux valeurs morales et sentiments	109	132	139	131	190 (>50)



Les coups et blessures dans quels contextes ?

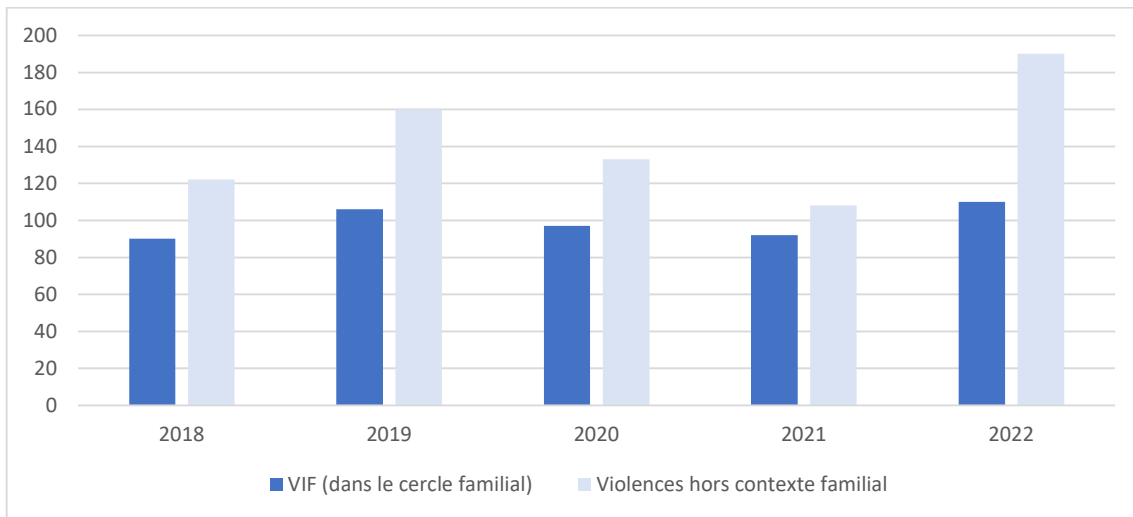
Les VIF (dans le cercle familial)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
VIF (dans le cercle familial)	90	106	97	92	110 (>20)

Les violences hors contexte familial

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Violences hors contexte familial	122	160	133	108	190 (>50)

Si les VIF augmentent, entre autres, via la politique judiciaire, de dresser des PV même pour un simple différend sans coups dans le contexte familial, l'augmentation enregistrée entre 2018 et 2022, en matière de coups et blessures hors contexte familial, est **interpellante et semble réellement impacter cette catégorie d'infractions à la hausse.**



Les faits de **drogue** = nombre de constatations = **stable** = une centaine de dossiers /an = sont constitués principalement par l'activité policière qui n'augmente pas en la matière – car capacité humaine constante.

2.2.3 Infractions contre les biens

Il s'agit principalement des infractions liées aux :

- Vols sans circonstance aggravante (simple, à l'étalage)
- Vols avec circonstance aggravante (violence, effraction, escalade, etc.)
- Dégradations (code pénal)
- Faux et usage
- Armes
- Etc.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Infractions contre les biens	1.072	1.086	815	921	1.006 (<80) - 7%

Les infractions contre les biens semblent être en diminution, y compris par rapport à la période pré-Covid 19.

Quid des modes d'action des vols ?

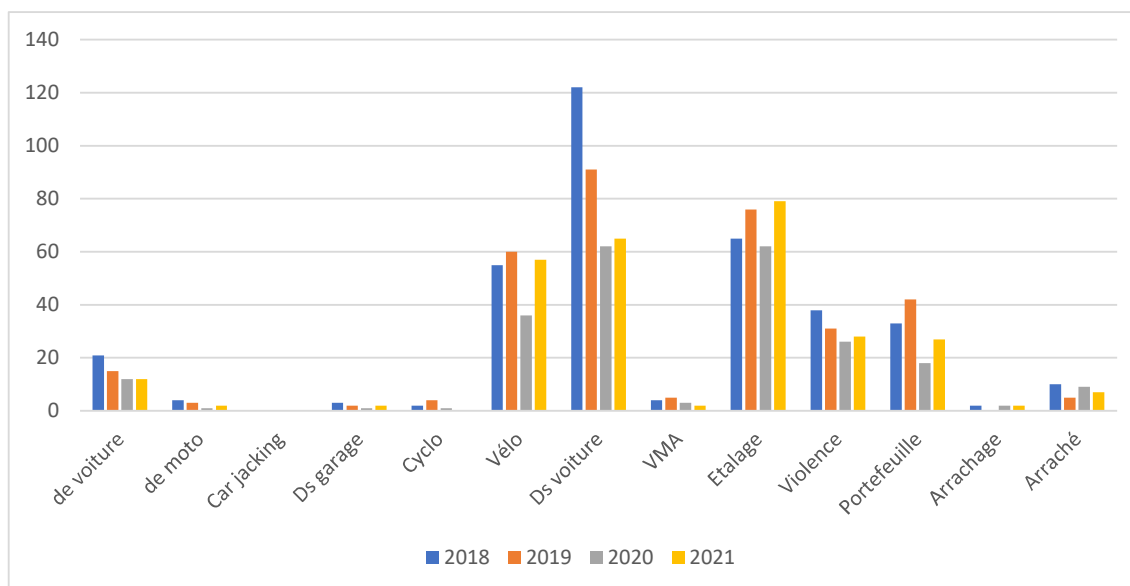
Les vols sans circonstance aggravante, constitués principalement des vols simples dont les vols à l'étalage, semblent connaître une évolution très variable selon l'année, tout en constatant que les vols dans véhicule sont de plus en plus souvent des vols simples (vols de pièces extérieures, intrusion sans effraction) et non plus des vols qualifiés (effraction).

En revanche les vols avec circonstance aggravante, reprenant principalement les qualifications d'effraction et /ou escalade, semblent enregistrer une diminution constante. Le sous-thème principal étant les cambriolages, nous verrons que ce phénomène semble être, d'année en année, plus « maîtrisé voire maîtrisable » grâce aux actions multiples menées par l'ensemble des acteurs dont la population.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
vols sans circonstance aggravante	389	472	295	354	435 (><)
vols avec circonstance aggravante	441	343	323	362	304 (<)
cambriolages	316	223	252	234	197 (<100)

Quelques figures de vols

Année	2018	2019	2020	2021	2022
de voiture	21	15	12	12	13 (=)
de moto	4	3	1	2	0 (=)
Car jacking	0	0	0	0	1 (=)
Ds garage	3	2	1	2	1 (=)
Cyclo	2	4	1	0	3 (=)
Vélo	55	60	36	57	43 (<10)
Ds voiture	122	91	62	65	85 (<40)
VMA	4	5	3	2	4 (=)
Etalage	65	76	62	79	71 (>=)
Violence	38	31	26	28	41 (>=)
Portefeuille	33	42	18	27	43 (>=)
Arrachage	2	0	2	2	1 (=)
Arraché	10	5	9	7	8 (=)



2.2.4 Infractions Eco-fin

Il s'agit principalement des infractions liées à la :

- Fraude (escroquerie classique sans informatique – abus de confiance)
- Criminalité informatique (y compris des fraudes et les escroqueries)
- Etc.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Total	317	319	340	402	568 (>250) +78%

Les infractions ECO-FIN connaissent une réelle **explosion** après la période COVID-19.

Sous quelles formes ?

Si la fraude classique a toujours existé, la **criminalité informatique**, s'est développée à une **vitesse vertigineuse** les 2 dernières années via des processus désormais bien connu par les services d'enquête mais apparemment pas suffisamment par la population. Nous citons :

- Le phishing (délivrance du code secret par le client – à domicile)
- La prime d'Etat (à domicile – via mobilophonie)
- Les produits à l'investissement (via informatique - à domicile)
- Le revenge porn (à domicile)
- La fraude via cartes de paiements (notamment, le paiement sans contact)
- L'escroquerie sentimentale (recherche d'un partenaire, un mari malade, ...)
- etc.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Crim.infor.	54	91	167	212	319 (>250)
Fraude	239	205	151	175	214 (=)

La criminalité informatique devient le **3^{ème} phénomène le plus important**, elle dépasse les faits de cambriolage et talonne les coups et blessures, pourtant également en augmentation.

À terme, ce phénomène risque de dépasser toutes les formes de criminalité, sachant que, sur base d'une observation entamée en BNG depuis 2020, prouve que le phénomène est récent, la part des infractions commises **via l'ICT ne cesse d'augmenter** :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Total infractions	2.544	2.614	2.896	2.566	2.907
Via ICT	Non disponible	Non disponible	338 (8,6%)	379 (14,7%)	570 (19,6%)

En 2022, outre la fraude et la criminalité par l'infraction, nous constatons qu'1 infraction sur 5 (**20%**), a été commise par informatique...y compris, le harcèlement, les menaces, etc.

La délinquance **électronique** devient un défi majeur.

2.2.5 Autres infractions

Il s'agit principalement des infractions suivantes :

- Registre de la population (non – changement d'adresse)
- L'ivresse publique
- Etc.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Total	237	251	252	192	262 (>25)

Dont

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Population	95	113	102	93	143
Ivresse	132	123	112	95	143 (>10)

3 Conclusions

Notre objectif était d'expliquer l'évolution de l'enregistrement des infractions pénales constatées ou dénoncées comme ayant été perpétrées à Braine-l'Alleud entre 2018 et 2022, pour rappel + 350 faits soit une augmentation de 12%.

En examinant l'évolution dans les 4 grandes catégories d'infractions, à savoir « contre les biens », « contre les personnes », « ECO FIN » et les autres infractions, nous parvenons à expliquer, quasi au chiffre près, l'évolution de la délinquance enregistrée :

- **La criminalité contre les biens**, en particulier les cambriolages, **est en baisse (-80)**
- **La criminalité contre les personnes**, en particulier les coups et blessures, **est en hausse (+150)**
- **La criminalité ECO FIN**, connaît une **augmentation graduelle significative (+250)**
- **Les autres infractions (population – ivresse) sont relativement stables (+10)**
- **1 infraction sur 5 est commise par voie informatique**

Cette évolution des phénomènes, qui semble se pérenniser, nécessite et nécessitera une adaptation permanente du fonctionnement des services de police et il nous semble, que si la prévention (police administrative) demeure et demeurera une mission policière, l'orientation des tâches sera de plus en plus axée sur la police judiciaire, dont la recherche et l'élucidation des infractions commises par mode électronique.

À capacité humaine policière égale, la police visible sur la voie publique, perd et perdra encore de son efficacité, un glissement des tâches, de la police administrative vers la police judiciaire, y compris, au sein des polices locales étant entamé depuis quelques années, par la force des choses : **1 infraction sur 5 se commet derrière un écran informatique, sans évoquer l'ensemble des devoirs judiciaires (auditions) effectués...par les polices locales derrière un écran, au commissariat.**



© Police Fédérale